



Communiqué

Une nouvelle prestation pour les victimes et témoins de harcèlement de rue

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Ville de Lausanne lance une prestation inédite pour une durée test de deux ans. Via l'application mobile ou le site web de la Ville, les victimes et les témoins de situations liées au harcèlement de rue pourront désormais signaler ces faits directement aux autorités. Qu'il s'agisse de situations vécues en rue ou dans d'autres lieux publics (transports, discothèques, par ex.), chaque signalement sera traité par une personne spécialisée. Par cette initiative, la Ville de Lausanne agit afin que les espaces et lieux publics soient réellement accessibles et agréables à toutes et à tous.

La Ville de Lausanne innove : pour la première fois, les victimes et témoins de harcèlement de rue vont pouvoir adresser leur signalement de manière facilitée aux autorités communales. L'Observatoire de la sécurité leur donnera une suite concrète et a embauché une personne spécialement dans ce but. Cette prestation unique apporte des réponses circonstanciées à ce phénomène, lequel revêt un caractère multiforme et se déploie dans des contextes variés (rue, bars, discothèques et transports publics notamment). Cette nouvelle prestation remplit ainsi plusieurs objectifs.

Qu'il s'agisse de sifflements, de gestes obscènes, de paroles grossières, d'injures et d'attouchements subis dans un lieu public à Lausanne, toute personne victime ou témoin va désormais pouvoir partager la situation rencontrée avec les autorités. Si elle le souhaite, la personne pourra également demander à être recontactée, obtenir des renseignements utiles sur le droit en vigueur ou encore être orientée vers les services et partenaires compétents.

Grâce à ces signalements, la Ville va recueillir des informations précieuses. Elle pourra ainsi améliorer ses propres prestations ou coordonner ses actions avec celles de ses partenaires (services internes, partenaires publics ou para-publics) pour que ces situations diminuent à l'avenir. Une rue apparaît souvent comme un lieu de harcèlement de rue ? Il est peut-être possible d'améliorer l'éclairage. Des cas surviennent à une heure précise près d'un club ? Les agent-e-s de sécurité pourraient peut-être aider. Grâce à ces signalements, les Correspondant-e-s de nuit et la Police municipale pourront aussi, le cas échéant, adapter et moduler leurs présences ainsi que leurs interventions. A terme, cette prestation devrait accroître les compétences et la vigilance des principaux acteurs confrontés à cette thématique. Selon les cas, l'Observatoire de la sécurité collaborera étroitement avec une équipe interne *ad hoc* : Police judiciaire, Police secours, Police de proximité et Correspondant-e-s de nuit. Ce réseau permettra également de traiter des cas relevant du Code pénal. Pour toute situation d'urgence, les victimes et témoins doivent continuer à appeler le 117.

En tant que projet interdisciplinaire, cette prestation sera accompagnée, pendant ses deux ans de test, par un groupe d'expert-e-s issu-e-s de divers domaines d'action et de compétences (addictions, établissements publics, égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse, associations LGBTIQ, spécialistes de l'aménagement et transports publics notamment). La prestation sera par ailleurs évaluée par un organisme externe.

Avec la mise à disposition de cette prestation, qui fait suite à sa campagne de sensibilisation « MdHR (Musée du harcèlement de rue) : ouverture au plus vite », la Municipalité poursuit la mise en œuvre des mesures de lutte contre le harcèlement de rue. Celles-ci s'inscrivent dans le Programme de législature 2016-2021 et ont été acceptées par le Conseil communal dans le cadre du rapport-préavis N°2017/59. Cette initiative répond également favorablement au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne ».



En parallèle, la sensibilisation du Corps de Police et des Correspondant-e-s de nuit a débuté cette année. Destinée à favoriser une appréhension commune du phénomène et à enrichir l'approche professionnelle de ces intervenant-e-s, cette sensibilisation pourra ensuite être adaptée et proposée à d'autres parties prenantes. À l'automne 2020, la Municipalité proposera de surcroît un plan d'action pour lutter contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ, ces dernières étant aussi particulièrement exposées au harcèlement de rue.

Par l'ensemble de ces mesures, la Municipalité entend contribuer à ce que les espaces et lieux publics soient réellement accessibles et agréables pour toutes les personnes, quels que soient leur genre, leur expression de genre ou encore leur orientation sexuelle.

La Municipalité de Lausanne

La prestation de signalement est accessible sur <https://www.lausanne.ch/signaler> et sur l'application mobile de la Ville de Lausanne. Les personnes disposant de l'application « Lausanne » devront procéder à sa mise à jour pour accéder à la prestation.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 25 novembre 2019